

**Conseil Départemental du Val-de-Marne**  
**Séance plénière du lundi 11 avril 2016**  
**Budget primitif 2016**

Monsieur le Président, Chèr(e)s Collègues,

Ce projet de budget fait de l'augmentation de la charge liée aux allocations individuelles de solidarités (AIS) la raison première des efforts financiers qui s'imposent.

Selon la majorité départementale, le Val-de-Marne serait dans une impasse financière à cause de la hausse des dépenses de RSA non compensées par l'Etat.

Comme notre groupe l'avait exprimé lors du débat d'orientations budgétaires de février dernier, nous étions sceptiques quant à cette affirmation, craignant que tout ce débat ne soit qu'un écran de fumée pour cacher les difficultés de notre département à faire de vraies économies.

D'ailleurs, le flou est bien entretenu puisque contrairement à l'an dernier, nous ne disposons, dans ce budget que vous nous proposez, d'aucune indication sur l'évolution du nombre d'allocataires, du RSA comme des autres prestations.

Or, une enquête menée le mois dernier par un grand quotidien montre que le Val-de-Marne ne fait absolument pas partie des départements dans lesquels la dépense de RSA a le plus augmenté du fait de la crise.

**En réalité, la spécificité de notre département, ce n'est pas une précarité qui augmente plus qu'ailleurs en France, c'est le refus de voir la réalité en face :**

- premièrement, **avant de dire qu'on ne peut pas payer le RSA, et manquer ainsi à sa mission première de chef de file de l'action sociale, il y a une quantité de réductions de dépenses possibles**, ne serait-ce qu'en ayant la même masse salariale, hors crèches, que les départements de même strate démographique (+1 million d'habitants) ;
- ensuite, la meilleure réponse à la hausse des dépenses de RSA, c'est **un travail d'insertion plus efficace** qui permette vraiment aux allocataires de sortir du RSA par le haut.

Les négociations entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Etat sur le RSA ne s'y trompent d'ailleurs pas. Pour éviter à notre

département la tentation de laisser filer la dépense, puisque c'est l'Etat qui paye, il était prévu jusqu'ici le principe de la clause de retour à meilleure fortune : les Départements qui parviendront à faire baisser leur nombre d'allocataires du RSA verront leur prélèvement sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminuer d'autant.

**Derrière ce garde-fou, il y a une démonstration éclatante : l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA dans notre département n'est pas uniquement un symptôme de la crise économique, c'est aussi un certain échec de la politique d'insertion menée dans le Val-de-Marne.**

Notre groupe sera très attentif au bilan du Plan Stratégique Départemental d'Insertion (PSDI) que vous devez réaliser cette année et sur les conséquences que vous tirerez de cet échec qui devront être extrêmement fortes.

Vous nous avez dit – et sur ce point nous vous donnons raison – qu'une bonne politique d'insertion doit mettre les personnes au centre, leur donner les clefs pour s'en sortir, une perspective pour demain et les moyens d'atteindre leurs objectifs. **Elle doit en faire des acteurs de leur propre insertion, comme le sont les représentants des groupes citoyens qui assistent à notre séance depuis la tribune.** Je salue l'initiative de M. SAINT-GAL. Je salue surtout leur travail dans les groupes citoyens car ils sont des exemples.

Ils représentent cette majorité d'allocataires du RSA qui font le nécessaire pour participer activement aux démarches de réinsertion professionnelle. **Mais il y a quelques chose que vous ne dites pas et nous le savons tous, nous qui gérons des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Parmi les bénéficiaires du RSA, il y a aussi, hélas, une minorité qui ne respecte pas les règles, qui ne se présente pas aux invitations, qui ne fait rien pour s'en sortir.**

**Une minorité qui, délibérément, ne respecte pas le principe de base du RSA selon lequel le bénéficiaire est – je cite le Code d'Action Sociale et des Familles – « tenu d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » (article L. 262-28).**

Or, pour ces 5% (statistique provenant de nos CCAS), qui font injure à celles et ceux qui font tout pour s'en sortir et qui découragent nos travailleurs sociaux, **le Département ne fait...rien.** Attention, je ne vous parle même pas ici de bénévolat en échange du RSA, je vous parle simplement de se présenter, lorsque l'on est convoqué, pour bénéficier

d'un parcours d'insertion : **en Val-de-Marne, si on ne se présente pas à une invitation, il ne se passe rien.**

On récolte au pire un avertissement, mais la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ne prévoit aucune sanction. C'est écrit noir sur blanc : « *aucune pénalité ne sera appliquée* ». **Notre département a fait le choix de ne jamais sanctionner ces comportements alors même que la loi le prévoit lorsqu'un bénéficiaire ne respecte pas ses obligations.**

D'autres départements se sont emparés de cette possibilité. Un département comparable au nôtre a ainsi repéré plus de 5% de fraudeurs chez ses allocataires et a décidé, après étude des dossiers, la suppression ou la réduction du RSA pour 800 d'entre eux. Ce sont 2M€ d'argent public qui ont pu être transféré de la poche de ceux qui trichent vers ceux qui en ont besoin. C'est ce que l'on appelle une mesure de justice et d'égalité.

**En ne respectant pas ce que dit notre loi, le Conseil Départemental du Val-de-Marne crée un profond sentiment d'injustice chez ses habitants, il génère de la frustration chez ses agents et ceux de nos villes qui se démobilisent et surtout, surtout, notre Département envoie un bien curieux message aux 95% de personnes qui méritent leur allocation et font des efforts pour s'en sortir.**

Nous vous demandons donc deux choses :

- **Premièrement**, de présenter à cette assemblée un état des lieux annuel de la gestion du RSA déléguée par le Conseil Départemental à la CAF94 qui pourrait se faire dans le cadre d'une audition du Président de la CAF94 en Commission Action Sociale du Département ou lors d'une séance plénière extraordinaire ;
- **Ensuite**, de prévoir dans la prochaine convention de gestion du RSA avec la CAF94, qui doit démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les modalités de traitement des cas de fraude manifeste en allant beaucoup plus loin dans la répression de ces cas.

L'accès aux droits et la lutte contre le non-recours est une priorité, nous sommes d'accord. Mais pour que notre politique d'insertion fonctionne, il faut qu'elle marche sur ses deux jambes et que la minorité de ceux qui ne respectent pas les règles soient sanctionnés. Il en va de la survie de cette politique, et ce n'est pas l'opposition départementale qui vous le demande, ce sont tous ceux qui font des efforts pour s'en sortir et ceux qui les accompagnent au quotidien.

**Paul BAZIN**, conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Marne